



Augmentation Exceptionnelle du Bénéfice et Supplément de Rémunération

Dans le cadre de la loi de Finances 2024, FO demande l'ouverture d'une négociation dès avril 2024 sur la définition "*de l'augmentation exceptionnelle du bénéfice*" afin d'obtenir un supplément de rémunération pour notre collectif de travail

Retrouvez les équipes FO du Groupe TF1 sur

Apple Store



Plus d'Infos FO +
#TéléchargezNotreAppliMobile
MyFO Médias



Google Store



Contact FO Groupe TF1 3eme étage Aile Sud +33699794094



Participation + intéressement plus de 1,5 mois de salaire net

Rappel Avantage obtenu par **FO** depuis 2023 l'abondement de l' Intéressement versé sur le PEG TF1 Actions

Le versement des primes d'intéressement sur le **PEG TF1 Actions** et sur le **PERCOL Bouygues** donne lieu à un abondement pour les CDI, CDD et alternants dans la limite de 3750€ pour le **PEG TF1 Actions** et de 1590€ pour le **PERCOL**.

Vous avez jusqu'au 29 mars 2024 pour faire votre choix entre **l'épargne** et/ou **le versement sur salaire** de fin avril. Attention, pas d'abondement pour les montants issus de la participation.

Apple Store



Plus d'Infos FO +
#TéléchargezNotreAppliMobile
MyFO Médias



Google Store